

11810 - Les mariés doivent-ils assister à la cérémonie de mariage ?

La question

Faut-il que les mariés soient physiquement présents lors de la bénédiction de leur mariage ?

La réponse détaillée

Si par « **bénédiction** » on entend l'établissement du mariage, la présence du mari et du tuteur de la mariée est nécessaire puisqu'il n'est possible de conclure le contrat sans l'affirmation du tuteur (représentant de la mariée) et l'acceptation du mari. Si par « **bénédiction** » on entend la cérémonie organisée à l'occasion du mariage, il n'y a aucun mal à l'organiser en leur absence...